

En Bretagne, les communes pourraient perdre 67 millions d'euros de dotations de l'État

Publié le 10 juin 2022 à 06h00



(Claude Prigent)

Les récentes réformes de suppression de taxes locales pourraient avoir un impact indirect sur les dotations versées par l'État aux communes. La Bretagne serait particulièrement touchée, selon une étude de Yann Le Meur, spécialiste des finances publiques locales.

Comment vont évoluer les dotations aux communes dans les années à venir ?

Globalement, au niveau national, la **dotations globale de fonctionnement** à répartir entre les collectivités territoriales ne bougera probablement pas en valeur. C'était déjà le cas en 2018. Contrairement à la période 2013-2017, où la dotation avait été amputée de 11,5 milliards d'euros, dans le but de faire participer les collectivités locales au redressement

des comptes publics. Ceci étant, j'estime que dans l'hypothèse d'une inflation future de 3 % par an, la dotation globale de fonctionnement perdrait 25 % de sa valeur entre 2018 et 2027.



Yann Le Meur (Ressources Consultants Finances)

Quels impacts les récentes réformes de suppression de taxes locales (comme la taxe d'habitation) vont-elles avoir sur les dotations versées par l'État aux communes ?

La répartition des dotations s'effectue en fonction de critères, dont des éléments très complexes de richesse fiscale théorique. Ces derniers ayant été modifiés par les réformes, la répartition des dotations entre communes est, par définition, impactée. Mais le gouvernement s'est engagé à compenser les pertes fiscales, au travers d'un mécanisme ingénieux qui, en règle générale, assure aux communes l'intégralité, le dynamisme et la sécurité de leurs compensations. Le problème, c'est que, du fait d'une incohérence méthodologique, on n'a pas mis en place un dispositif pérenne de neutralisation des effets indirects des réformes fiscales sur les critères servant au calcul des dotations.

À terme, la Bretagne pourrait-elle être impactée ?

La Bretagne sera terriblement impactée, négativement, au profit d'autres régions

françaises. Les deux régions les plus pénalisées sont la Corse et la Bretagne, sachant que la très grande majorité des effets de redistribution des dotations est, selon nous, indue, car sans cause réelle. Sur la seule dotation globale de fonctionnement, le manque à gagner global breton est estimé à terme [à l'horizon 2029, NDLR] à 67 millions d'euros dans les cinq départements bretons (comprenant la Loire-Atlantique). Ce chiffre est très élevé : c'est 7 % de la dotation en moyenne. Mais, pour beaucoup de communes, c'est plus.

Quelles sont les communes les plus touchées ?

Il s'agit en grande majorité, pour de multiples raisons imbriquées, des plus petites communes. Par exemple, dans l'ensemble des cinq communautés de communes du Pays du Centre-Ouest Bretagne (Monts d'Arrée Communauté, Poher Communauté, Roi Morvan Communauté...), la perte est estimée, à terme, à 2,5 millions d'euros.

Peut-on encore éviter que des communes perdent des parts de dotations ?

Il faut parvenir à changer au plus vite la loi en neutralisant, au mieux, les effets pervers ayant affecté certains critères de calcul des dotations à répartir. Ici, l'expertise et l'impartialité s'imposent, de même que de la subtilité politique. L'affaire n'est pas simple.